



SICTREM de Baugy

Syndicat Intercommunal de Collecte et
Traitements des REsidus Ménagers



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

SOMMAIRE

I - PRESENTATION

I – 1 : Le territoire	: page 4
I – 2 : La gestion du syndicat	: page 6
I – 3 : Le compte administratif 2020	: page 7

II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II – 1 : Les Bio déchets	: page 8
II – 2 : Les Ordures ménagères	: page 8
II – 3 : Le tri sélectif	: page 9
II – 4 : Les déchèteries	: page 10
II – 5 : Bilan des déchets collectés	: page 12

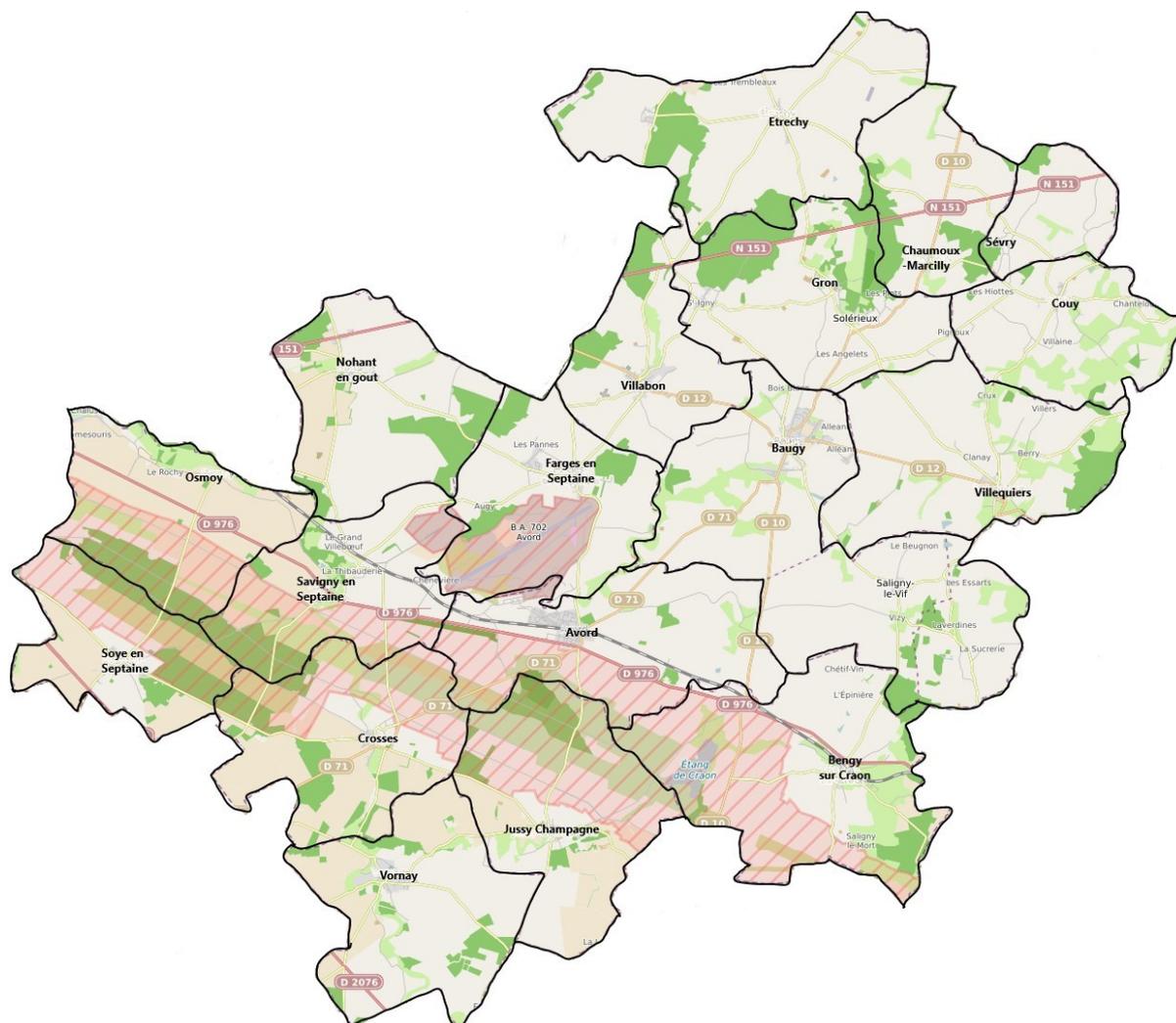
III - LES INDICATEURS FINANCIERS : page 14

IV - GLOSSAIRE : page 17

I - PRESENTATION

SICTREM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers

I – 1 : Le territoire :



Le SICTREM se compose de :

✓ 3 communautés de communes :

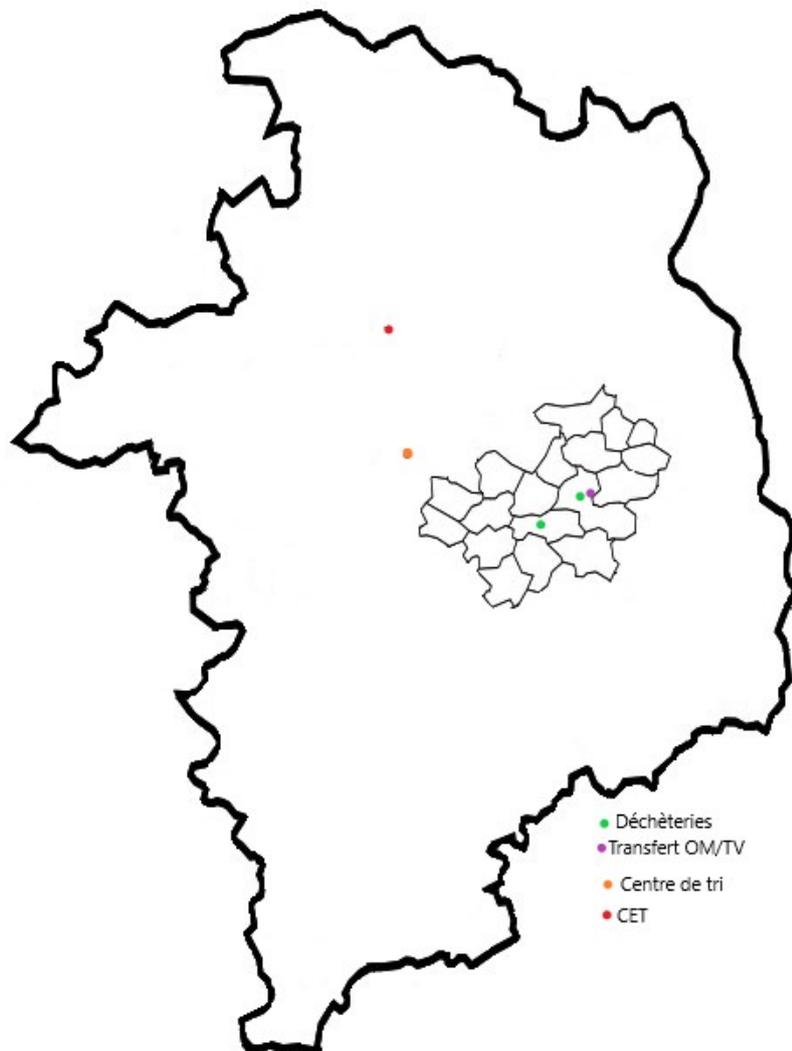
- La Septaine pour les communes de Savigny en septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Villequiers, Villabon, Gron, Vornay, Soye en Septaine, Etrechy et Chaumoux-Marcilly
- Pays de Nérondes pour la commune de Bengy sur Craon
- Berry Loire Vauvise pour les communes de Sévry et Couy

Le SICTREM comprend 11 853 habitants en 2021.

Le SICTREM est un EPCI administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaire et un délégué suppléant élus par communauté de communes, soit 6 membres titulaires et 3 suppléants. Le siège social se situe au 5 rue Simone Veil 18520 Avord, il dispose à ce même endroit d'un hangar de mise en balle des cartons de déchèteries. Il possède également deux déchèteries (Avord et Baugy) qui permettent à tous les habitants d'être au maximum à environ 15 minutes de trajet d'une déchèterie.

Les particularités du territoire sont :

- Présence d'un champ de tir (Zone hachurée sur la carte), très souvent fermé en journée qui coupe le syndicat et éloigne en semaine quatre communes des déchèteries.
- Présence d'une importante base militaire à Avord, qui engendre un mouvement de population plus important chaque année en été, du aux mutations des militaires habitant le périmètre.



I – 2 : La gestion du Syndicat :

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de deux membres titulaires élus par communauté de communes.

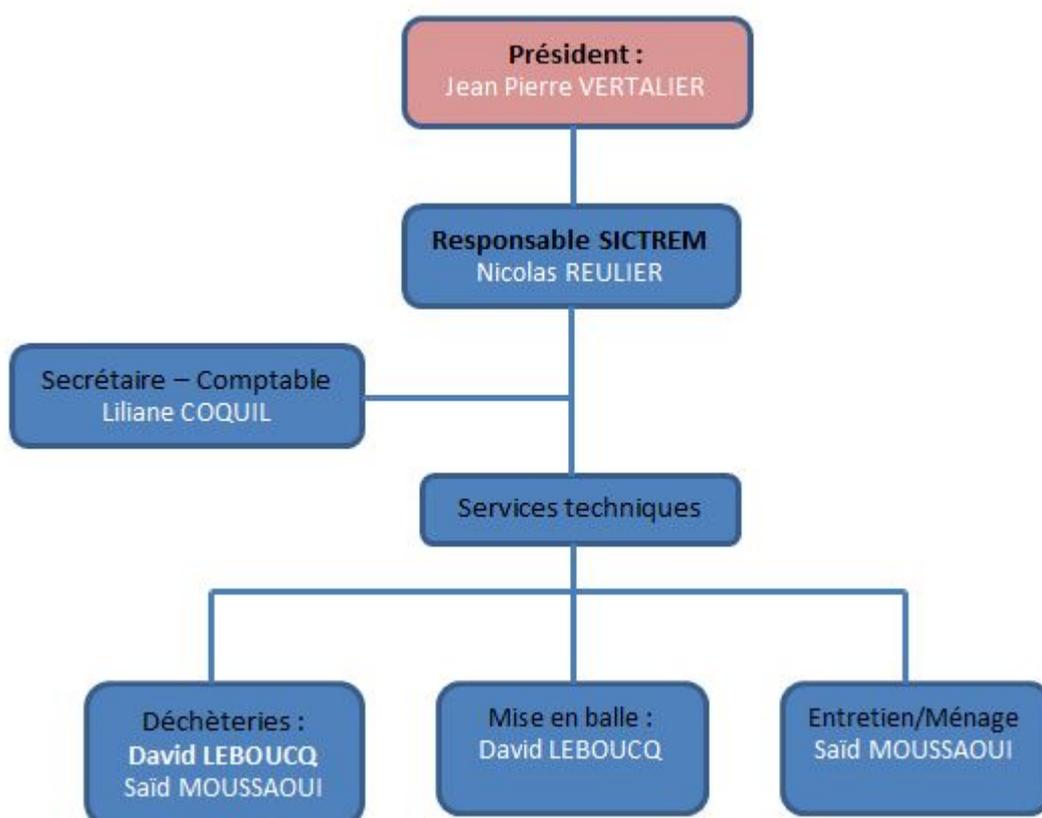
Suite aux élections municipales de 2020, il a été renouvelé le 4 août 2020 et est composé :

Président : M. Vertalier Jean Pierre

Vice-présidents : M. Durand Denis
M. Frérard Philippe

Membres : Mme Legros Ghislaine
Mme Dagniaux Nadine
M. Fournier Dominique

Les services du Sictrem sont composés de 4 agents, 2 temps plein et 2 temps partiel (25h/semaine et 10h/semaine) soit 3 ETP.

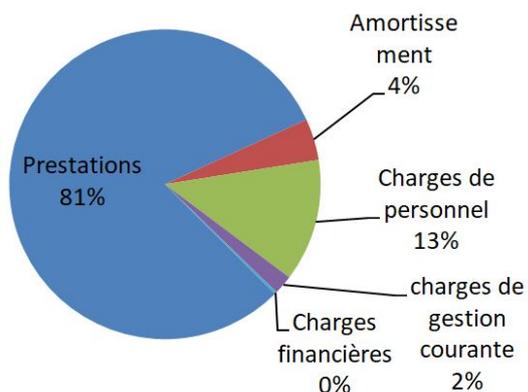


I – 3 : Le compte administratif 2021 :

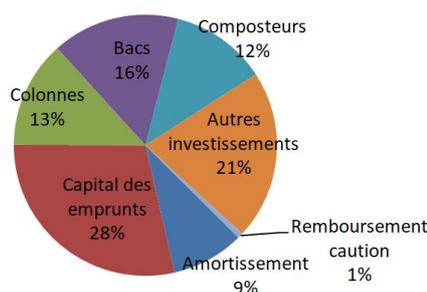
Dépenses :

Le montant annuel 2021 des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 167 557 €** et celui des dépenses d'investissement à **74 834 €**

Charges de fonctionnement



Dépenses d'investissement

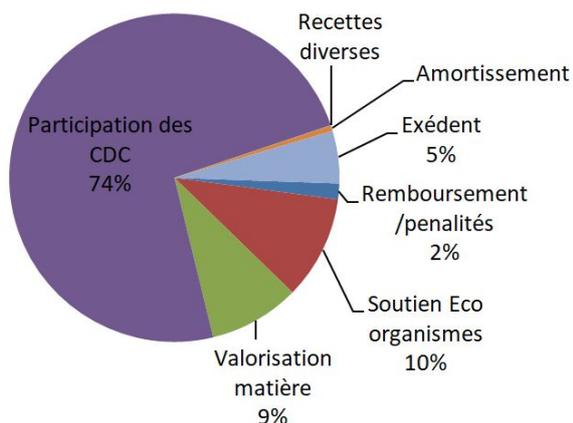


L'essentiel de nos charges de fonctionnement correspond à des coûts de prestation pour la collecte, traitement, tri, TGAP des déchets (y compris déchets des déchèteries).

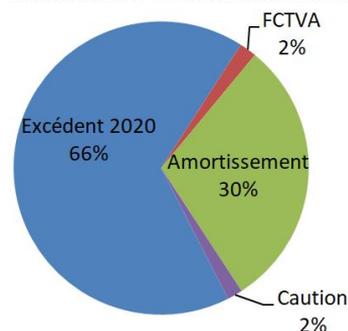
Recettes :

Le montant annuel 2021 des recettes de fonctionnement s'élève à **1 232 790 €** et celui des recettes d'investissement à **169 770 €**

Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



II – LES INDICATIFS TECHNIQUES

II – 1 : Les bio déchets :

Le SICTREM est un territoire rural, avec très peu de logement collectif et d’habitation ne disposant pas de terrain. Fort de ces éléments, le compostage individuel peut être mis en place par la majeure partie des foyers, ce qui présente le meilleur bénéfice environnemental par rapport à une collecte en porte à porte.

Composteurs :

Le Sictrem met gratuitement à disposition depuis 2003, un composteur individuel aux foyers qui le souhaitent. En 2021, 106 composteurs ont été distribués à de nouveaux habitants et une 50aine de composteurs a été changé.

Au total, depuis 2003, environ 2 297 foyers disposent d’un composteur soit près de 40 % des foyers.

II – 2 : Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (PAP) une fois par semaine (C1) sur l’ensemble du territoire.

Au 1^{er} janvier 2020, de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d’offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelable 2 ans, pour les prestations de collecte/transfert et de traitement.

Le prestataire de collecte/transfert est la société Véolia, et le transfert se fait via un déchargement chez l’entreprise Mempontel à Baugy. Les OMR sont ensuite acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de la société Véolia à St Palais.

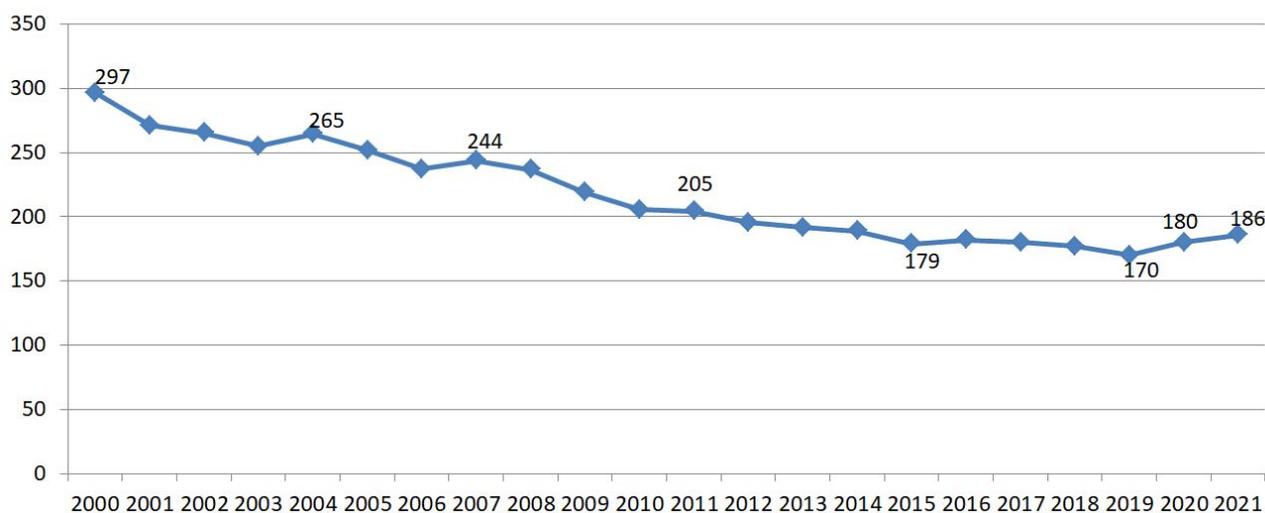
Dans le but d’améliorer les conditions de travail des agents de collecte, le Sictrem propose depuis 2015 de mettre un bac roulant normalisé à disposition des foyers volontaires, contre un dépôt de garantie. Trois volumes de bacs sont proposés (120l, 180l ou 240l) suivant la composition du foyer. En 2021, 206 bacs roulants ont été distribués et plus de 1500 bacs roulants du Sictrem sont en place depuis 2015.

	OMR collectées	
2021	2 206 tonnes	186,16 kg/hab
2020	2 135 tonnes	180,32 kg/hab

↳ Augmentation importante de la quantité d’OMR collectées en 2021 par rapport à 2020, augmentation qui a commencé en 2020 et qui faisait suite à plusieurs années de baisse.

➤ Pour comparaison, en 2017, la quantité d’OMR collectée moyenne était de 215 kg/hab/an en Région Centre Val de Loire et 286 kg/hab/an en France (181 kg/hab en 2017 au Sictrem)

Evolution de la quantité d'OM



II – 3 : Le tri sélectif :

Le tri sélectif est mis en place sur le Sictrem depuis 2001. Il se fait en trois flux (verre, fibreux, non fibreux) et en point d'apport volontaire (PAV). Le Sictrem ne cesse de faire évoluer la densité de conteneur et le maillage de PAV.

Fin 2021, 45 PAV sont répartis sur le Sictrem

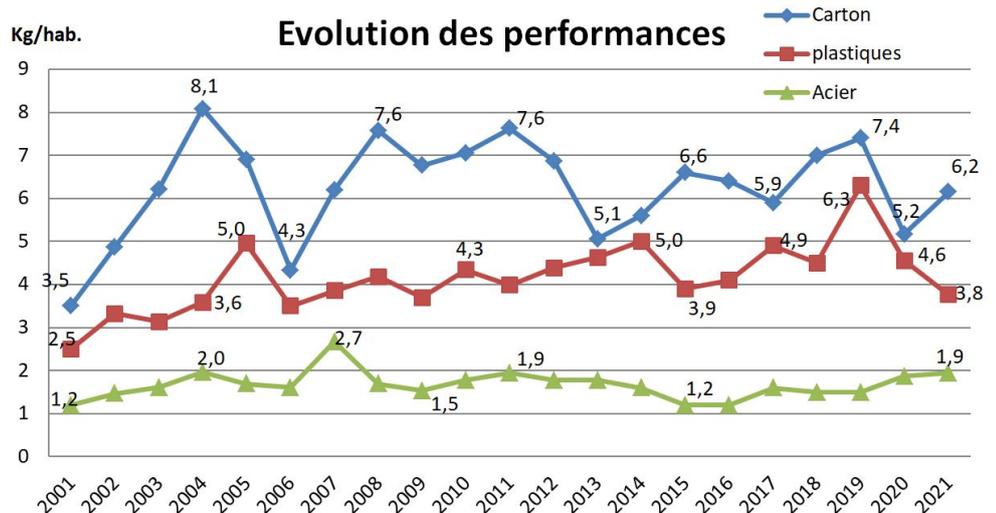
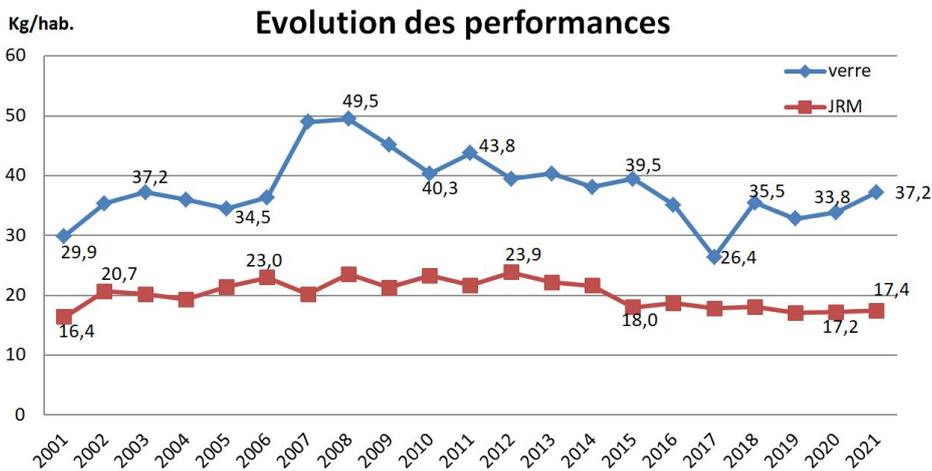
Flux	Nb de colonne	Densité
	54	1 colonne pour 227 hab.
	61	1 colonne pour 204 hab.
	66	1 colonne pour 179 hab.

Au 1^{er} janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelable 2 ans, pour la prestation de collecte des PAV et pour 2 ans et 9 mois renouvelable 1 an pour la prestation de tri des matières recyclable.

Le prestataire de collecte des PAV est la société Véolia, et la prestation de tri est réalisée également par la société Véolia dans son centre de tri à Bourges.

						
2021	441,16 tonnes	37,22 kg/hab.	285,04 tonnes	24,05 kg/hab	136,32 tonnes	11,50 kg/hab
2020	400,69 tonnes	33,83 kg/hab.	273,73 tonnes	23,11 kg/hab.	142,68 tonnes	12,05 kg/hab

↳ Augmentation de la quantité de verre et de fibreux collectés, légère diminution de la quantité de non fibreux collectés.



↳ Pas d'augmentation ni de baisse significative du tri sélectif depuis quelques années, avec des variations importantes sur certaines matières certaines années sans raison apparente.

II – 4 : Les déchèteries :

Le Sitrem dispose de deux déchèteries ; à Baugy depuis 2005 et Avord depuis 2006. Le haut de quai est géré en régie, et le bas de quai en prestations de service.

Elles sont ouvertes 20h/semaine et 27h/semaine avec uniquement le vendredi après-midi et le samedi en commun. Aucune déchèterie n'est ouverte le mardi et le dimanche.

Les deux gardiens (1,7 ETP) en plus des déchèteries réalisent des missions de mise en balles, d'entretien, de ménage, de nettoyage et des missions ponctuelles de contrôle. Des contrats ponctuels sont nécessaires pour quelques heures lors des congés annuels des agents titulaires.

Pour le bas de quai, le Sictrem a des conventions avec toutes les filières REP (DEA, DEEE, DDS..) et des marchés publics (4 lots) pour les autres flux. Depuis le 1^{er} janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté pour 5 ans, renouvelable 2 ans. Les prestations d'enlèvement des bennes et de traitement pour les flux de déchets verts, gravats, bois, carton, plastique et tout venant sont réalisées par l'entreprise Mempontel de Baugy et la prestation de collecte et traitement des DDS hors filière par l'entreprise RECYDIS de la Chapelle St Ursin.

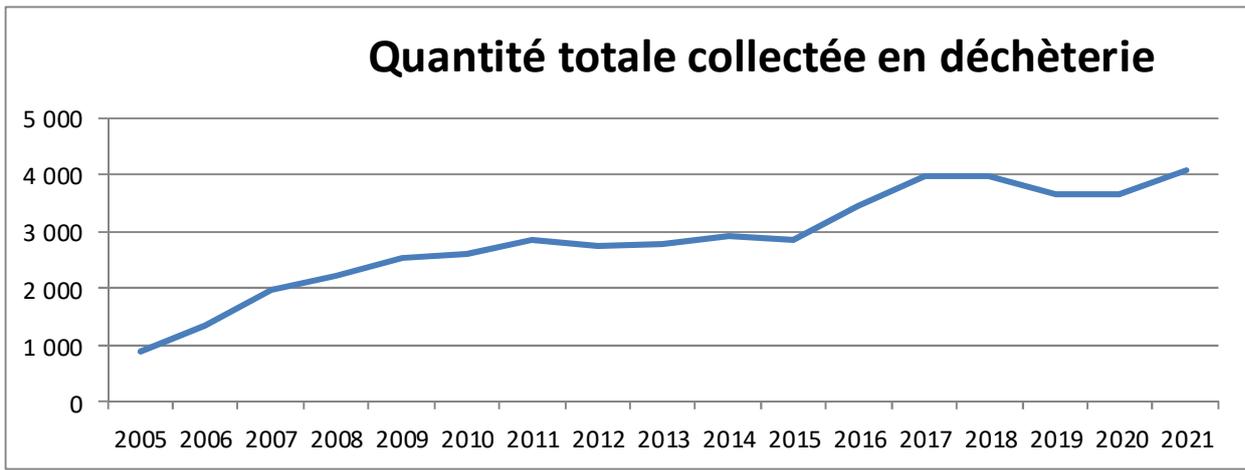
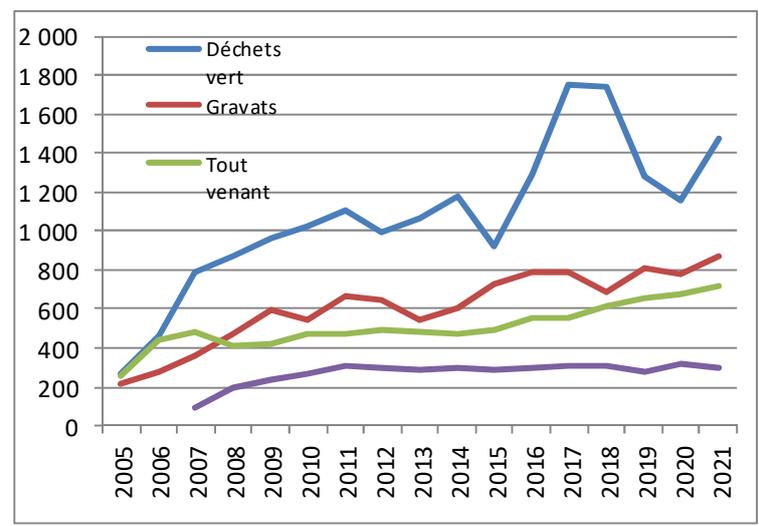
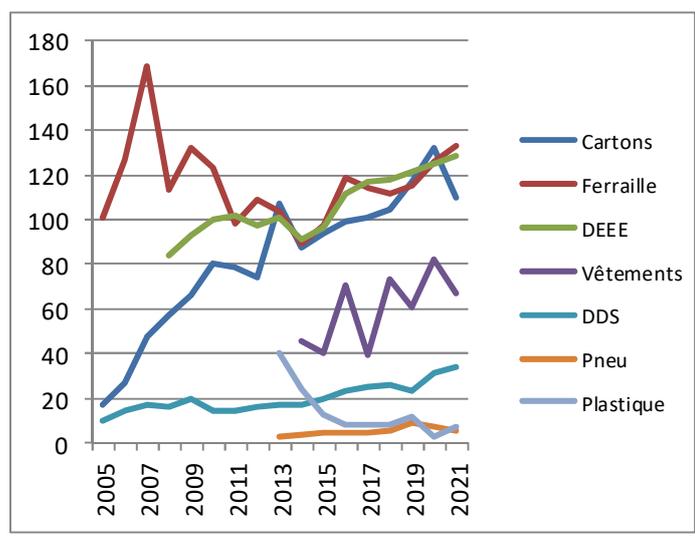
Le Sictrem a mis en place quelques bennes (carton, plastique, déchets vert) en des lieux de production importante de ces flux (collège, maison de retraite..).

Une vingtaine de colonnes « vêtements/textiles » ont été mis en place dans les différentes communes du Sictrem ; elles sont gérées par l'association Le Relais.

Déchets	BAUGY		Avord		Autres		TOTAL
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	
Déchets verts	12	749,99	12	718,04	3	9,00	1 477,03
Gravats	55	401,90	30	470,20			872,10
Tout venant	112	309,18	142	406,06			715,24
Bois	47	136,60	54	161,48			298,08
DEA	49	96,12	62	144,00			240,12
Cartons	64	36,86	96	55,58	62	17,08	109,52
Ferraille	25	56,20	32	76,56			132,76
DEEE	40	56,93	44	71,25			128,18
Vêtements						67,10	67,10
DDS	45	14,71	50	19,62			34,33
Pneu			7	5,39			5,39
Plastique	1	0,36	1	0,86	15	6,18	7,40
TOTAL	450	1 858,85	530	2 129,04	80	99,36	4 087,25 Tonnes

344,83 Kg/hab.

↳ Quantité totale collectée en 2021 supérieure à 2020 (432 tonnes en plus, 12%) ; en grande partie due aux déchets verts (+320 tonnes)

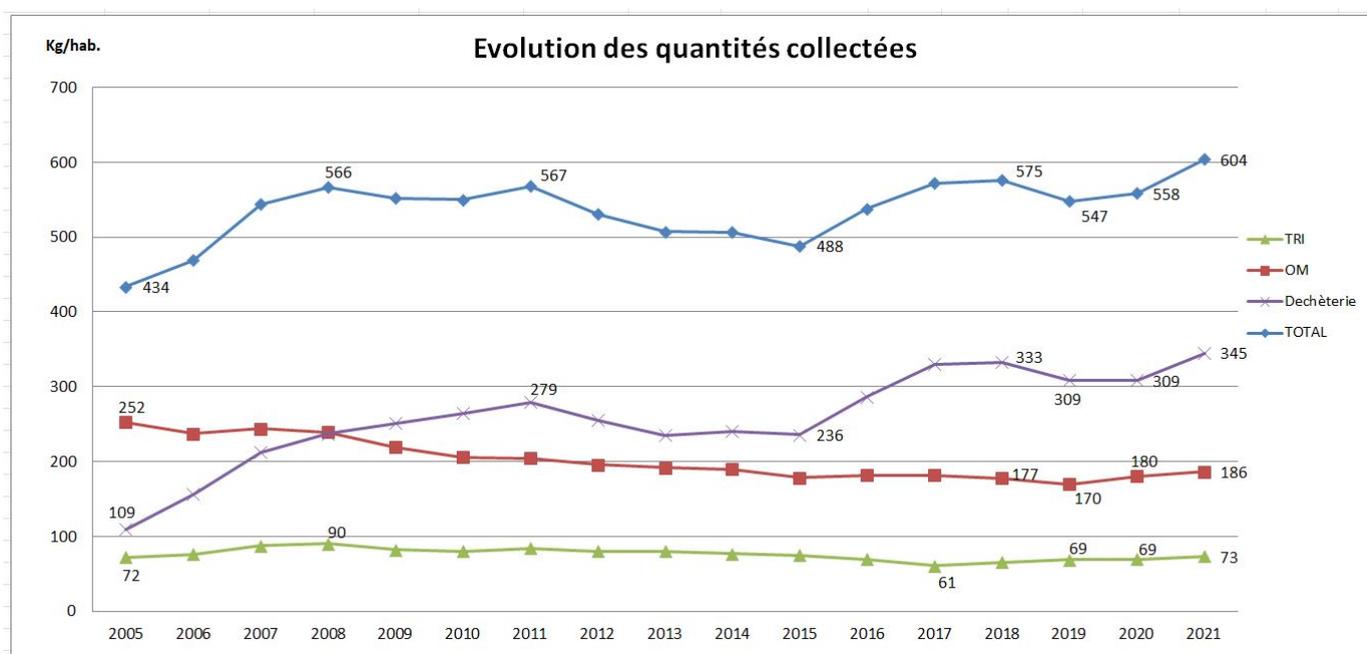
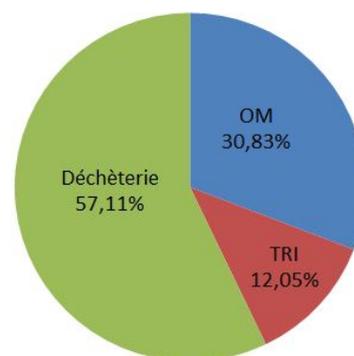


II – 5 : Bilan des déchets collectés

Répartition par flux de collecte :

2021	Tonnes	Kg/hab/an
OM	2 206,52	186,16
TRI	862,52	72,77
Déchèterie	4 087,25	344,83
Total	7 156,29	603,75

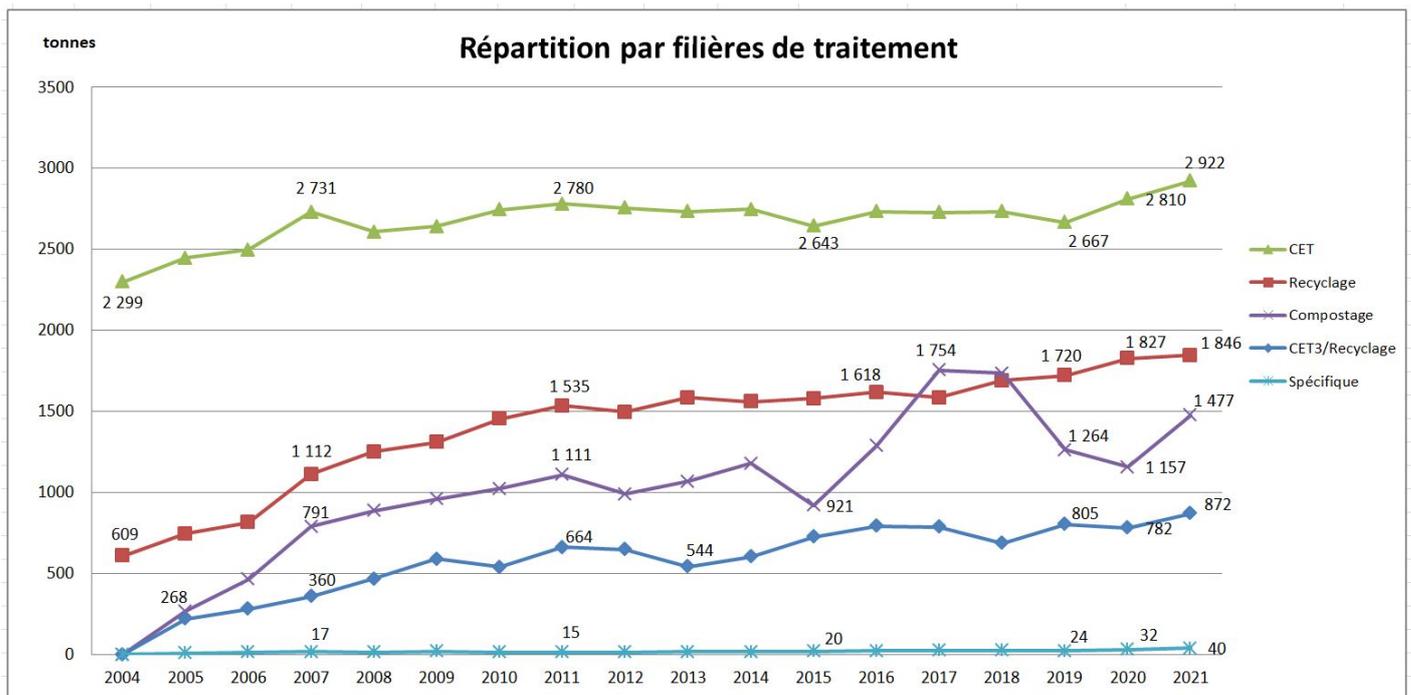
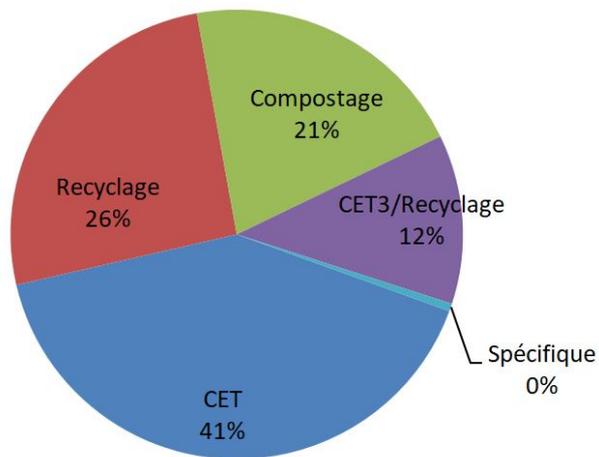
Flux de collecte



↳ Pour la première fois, la barre des 600 kg/hab/an de déchets collectés a été dépassée.

Répartition par filière de traitement :

Filières de traitement



III – LES INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2008, le Sictrem utilise la matrice Compta-coût de l'Ademe pour analyser ses coûts.

		Flux de déchet			
		OM	Tri sélectif	Déchèteries	
Population		11 853	11 853	11 853	
Tonnage par flux		2 206	862	4 087	
Kg/Hab		186,16	72,77	344,83	
Charges € HT	Fonctionnelles	21 999	43 988	43 178	
	techniques	collecte	293 200	73 043	77 934
		Transfert	36 130		98 353
		Tri/Traitement	211 429	37 696	156 985
		prévention	4 422		1 896
Produits	Ventes matières		67 450	34 862	
	Soutien		97 916	46 850	
	Aides "reprises" inves. + Com	562	1 028	16 741	
Coût total € HT		566 618,2	-11 667,7	279 891,9	
Coût total € TTC		620 338,8	-5 601,0	304 106,1	
Coût total €/hab.		52,33	- 0,47	25,66	
Coût total €/tonne		281,20	-6,50	74,41	

☞ 1 tonne d'ordures ménagères = 281,20 €

☞ 1 tonne en déchèterie = 74,41 €

☞ 1 tonne de tri sélectif = **-6,50 €**

☞ Pour la première fois, le coût du tri sélectif est négatif ; en fait les charges correspondent aux tonnages collectés/triés en 2021 alors que les produits correspondent aux tonnages livrés aux filières (après tri) ; en fin d'année nous avons un stock de matières triées variable présent au centre de tri.

☞ Tri : 12% du tonnage

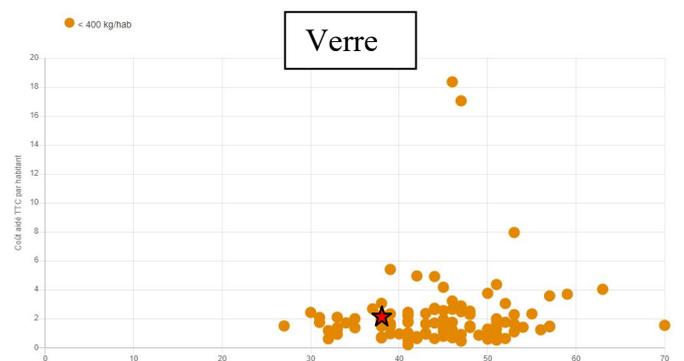
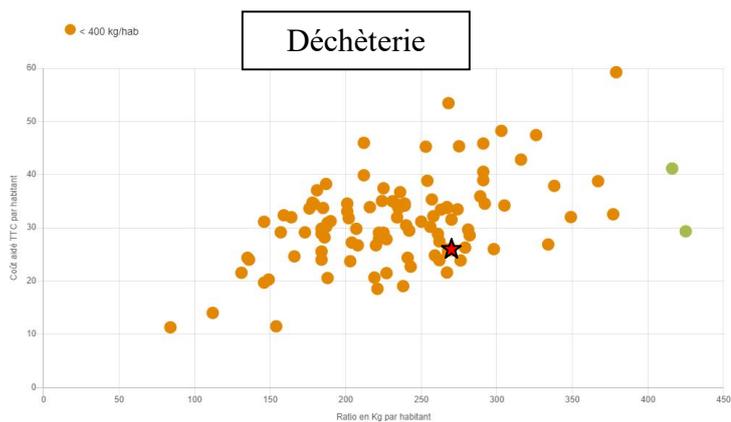
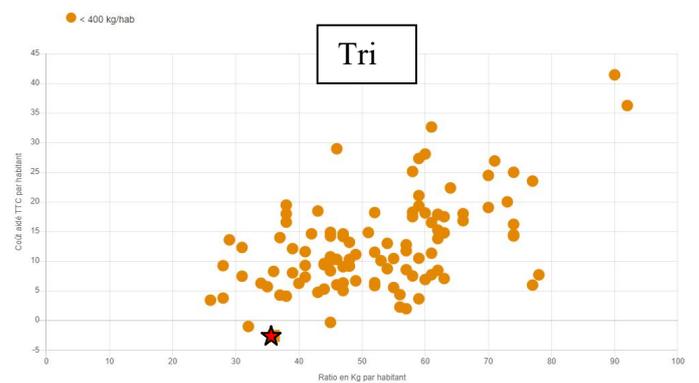
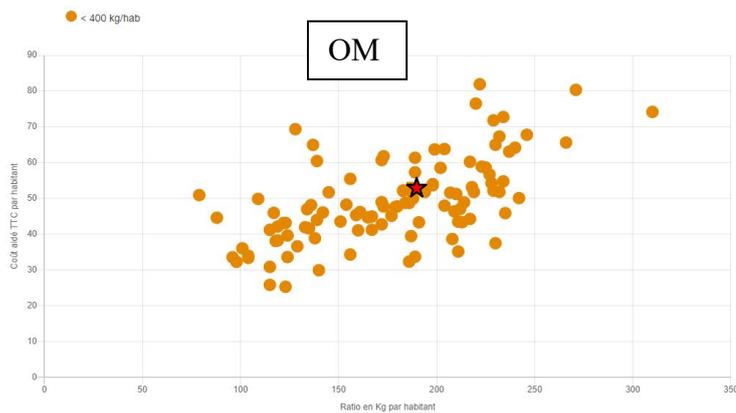
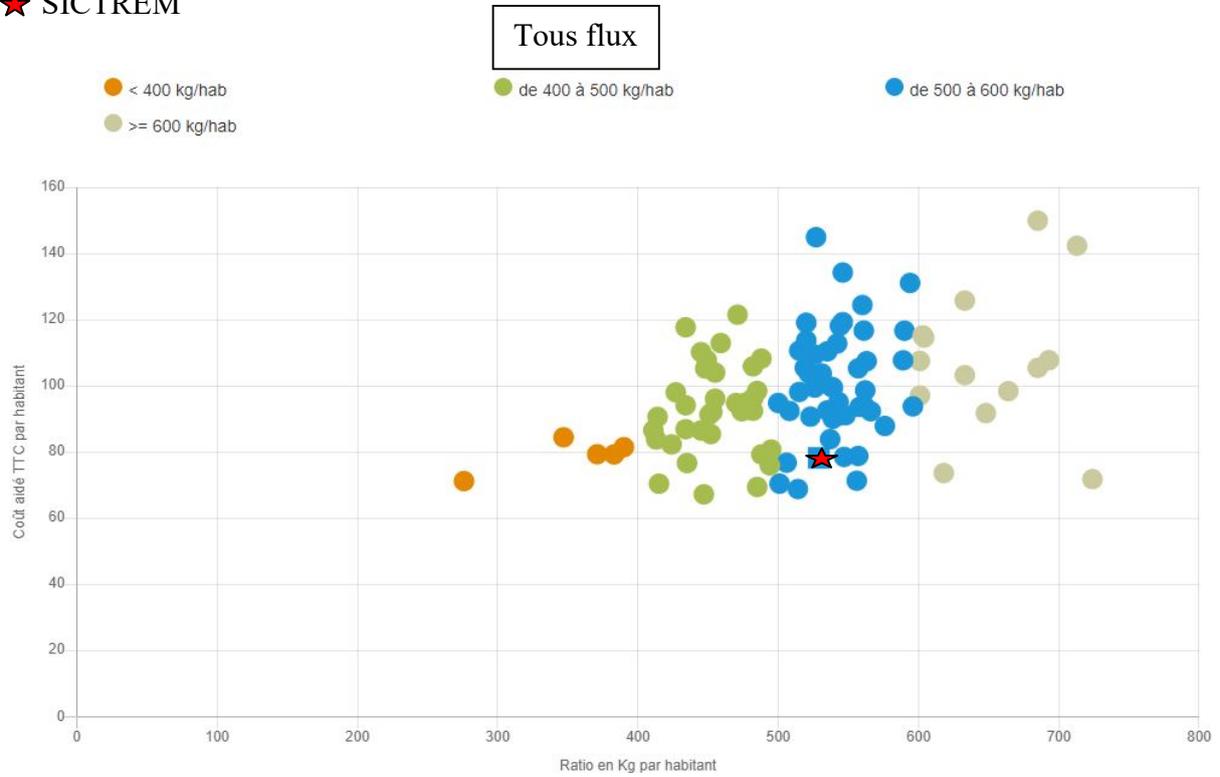
☞ Déchèteries : 57% du tonnage pour 33 % des coûts

☞ **OM : 31% du tonnage pour 67 % des coûts**

Comparaison du cout aidé TTC/hab en fonction des ratio de collecte (kg/hab):

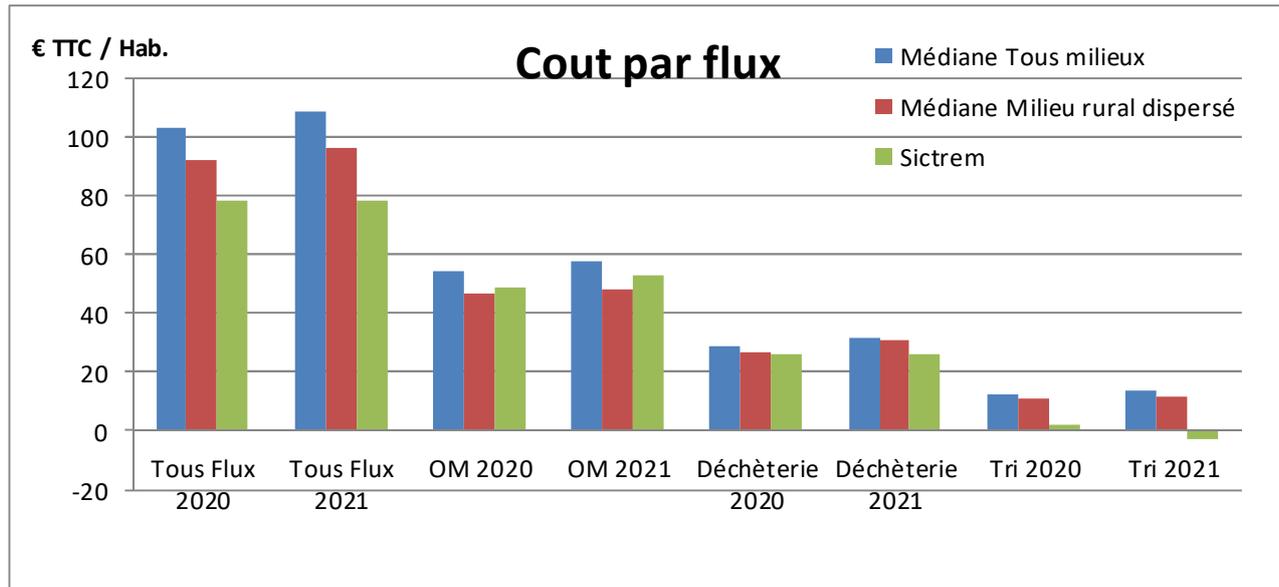
Les comparaisons ci-dessous sont réalisées à partir des matrices compta cout et en ayant spécifiquement filtré sur les collectivités françaises de milieu identique au SICTREM à savoir **Milieu rural dispersé**.

★ SICTREM



☞ Des ratios de collecte dans la moyenne basse

☞ Des coûts inférieurs au coût médian



Focus sur l'évolution de la TGAP :

Coût de la TGAP pour les déchets enfouis à St Palais

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
€ HT/tonne	17	18	30	40	51	58	65
€ TTC pour le SICTREM	49 873	55 638	96 426	128 568*	163 924*	186 424*	208 923 *

*A tonnage enfoui constant et égal au tonnage 2021

IV – GLOSSAIRE

C1 : Collecte 1 fois par semaine

CET 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

DEA : Déchets d'Equipeement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipeement Electrique et Electronique

DETR : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

ELA : Emballage pour Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables autres que ELA et assimilés (= carton)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

ETP : Equivalent Temps Plein

FCTVA : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Fibreux : Flux comprenant les papiers et cartonnettes

Filière REP : Filière Responsabilité Elargie du Producteur

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

JRM : Journaux Revues Magazines

Non fibreux : Flux comprenant les bouteilles plastiques, les ELA et les emballages métalliques

OM / OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)

T2 Freinte : « Perte » de tonnage dans le centre de tri (poussière, évaporation.....)

TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes